



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

air

Question écrite n° 116853

## Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur l'initiative norvégienne d'acheter des quotas d'émissions de CO<sub>2</sub> pour tout déplacement en avion. La Norvège va acheter des quotas d'émission de CO<sub>2</sub> pour tout déplacement officiel à l'étranger en avion afin de lutter contre le réchauffement climatique. Les employés de la fonction publique, concernés par la mesure, effectuent environ 20 000 voyages en avion par an et l'achat de droits d'émission devrait s'élever annuellement à 2,5 millions de couronnes norvégiennes (305 000 euros). Le pays souhaite également que les grandes entreprises norvégiennes emboîtent le pas au Gouvernement. À l'instar de la Norvège, il lui demande si, dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique, elle envisage de faire appliquer des mesures similaires en France.

## Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question concernant l'achat de crédits de compensation de CO<sub>2</sub> pour tout déplacement en avion. Afin de mobiliser l'ensemble des acteurs dans la relève du défi climatique, l'État se doit d'être exemplaire dans ses actions et sa politique d'achats. C'est pourquoi la sensibilisation et la formation des agents de l'État, l'inclusion de critères écologiques dans la politique d'achats publics, l'intégration de l'efficacité énergétique dans la gestion des bâtiments et de la flotte publique sont des actions désormais inscrites dans le plan climat 2004-2012, plan gouvernemental d'actions dans la lutte du changement climatique. L'actualisation de ce plan a été validée par le Premier ministre au comité interministériel pour le développement durable (CIDD) du 13 novembre 2006. Selon les termes de ce plan, les différents ministères viseront à compenser, par le financement de projets sobres en carbone, les émissions de CO<sub>2</sub> occasionnées par leurs agents dans leurs déplacements à l'international et par toutes les conférences organisées à leur initiative. Le ministère en charge de l'écologie et du développement durable compense déjà les émissions de CO<sub>2</sub> liées aux missions internationales de ses agents. En 2005, 347 voyages ont été réalisés dans 50 pays, ce qui représente 346 tonnes de CO<sub>2</sub>, c'est-à-dire 8 300 euros. Cette compensation a contribué au financement de projets d'efficacité énergétique dans le bâtiment. D'autres ministères, notamment celui chargé des transports, se sont également engagés dans cette démarche. De même, à l'occasion de l'accueil par la France de la réunion plénière du groupe de travail 1 du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) à Paris en janvier dernier et ce, afin de compenser les émissions qui n'ont pas pu être réduites à la source et faire de la conférence du GIEC une manifestation neutre en carbone, le gouvernement français a décidé de financer un projet qui réduise, ailleurs, les émissions de gaz à effet de serre de la même quantité. Le financement a été fait par l'achat de 1 150 tonnes de réductions d'émissions vérifiées afin que la conférence soit sans incidence nette sur le climat. Le projet retenu est un projet d'efficacité énergétique : l'installation de foyers de cuisson à haut rendement dans des villages d'Érythrée. Ces foyers de cuisson permettent d'économiser environ 50 % du bois de cuisson par rapport à des foyers traditionnels et donc de diviser par deux les émissions de CO<sub>2</sub>. Toujours dans cet esprit, les futurs contrats de projets État-région privilégieront, lorsqu'il y a lieu, les choix de projets permettant de diminuer la consommation

énergétique et donc les émissions de gaz à effet de serre. Ainsi, chaque contrat de projets État-région devra s'inscrire globalement dans une perspective de neutralité carbone.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marc Roubaud](#)

**Circonscription :** Gard (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 116853

**Rubrique :** Déchets, pollution et nuisances

**Ministère interrogé :** écologie

**Ministère attributaire :** écologie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 janvier 2007, page 701

**Réponse publiée le :** 15 mai 2007, page 4508